

ter que vos Pères; obligez-moi de tâter ceux que vous en jugeriez capables, et de conférer avec M. du Cange pour le plan qu'on pourrait faire pour ce dessein. Je ne sais si je n'abuse point des bontés de Votre Révérence, si elle en juge ainsi, elle peut me refuser aussi librement que je m'adresse à elle pour lui demander; je n'en serai pas moins requis à Votre Révérence et toujours prêt à lui rendre mes très humbles services.

« Peu à peu le reste des livres que Votre Révérence a choisis, dans son voyage pour le Roi, arrivent; aussitôt qu'on les aura tous assemblés, on en fera un fardeau dont on enverra la facture à Votre Révérence, laquelle j'assure de nouveau de mes respects et la prie d'être persuadée que je suis très sincèrement de Votre Révérence son très humble et très obéissant serviteur.

« ANISSON l'ainné (3). »

JACQUES ANISSON A DOM JEAN MABILLON.

« à Lyon, le 14 août 1686.

« Mon Révérend Père,

« J'avais déjà très bien prévu que non seulement je ferais plaisir à Mgr de Reims de diligenter l'envoi des livres qui restaient en arrière, mais encore que c'était mon intérêt; c'est pourquoi je n'ai pas manqué d'écrire de toutes les parts dont il les attendait pour les avoir promptement.

---

(3) Fonds Franç. 19650. *Corresp. de Mabillon*. T. II.